

DES DIVERSES GÉNÉRATIONS DE DROITS

VOCABULAIRE À RETENIR

Découler (de): derivarse
Fournir: proveer, dar.
Octroyer: otorgar, conceder
Exprimer: expresar
Interdiction: prohibición
Recouvrir: cubrir
Jouissance: disfrute
Allocation: alojamiento
Chômage: paro
Loisirs: ocio
Enjeux: retos, apuestas
Envisagés: vislumbrados
Detendre: detentar
S'attacher à: vincularse, referirse
Rattacher: relacionarse
Entreprendre: emprender
Prélèvement: extracción
Choix: elección
Profit: beneficio

ATTENTION AUX EXPRESSIONS:

Faire appel:
Face à...
En guise de réponse: como respuesta
Ces droits touchent: se refieren
Se rendre compte: darse cuenta.
Tenir compte: tener en cuenta
On a beau parler: por mucho que se hable
Une vie menée dans la dignité
Subvenir à des besoins
Mettre en place: poner en marcha
Mise en oeuvre: puesta en marcha
Non seulement.....mais
Le débat tourne autour de....
Voir le jour: ver la luz
Discrimination à l'encontre: en contra de
Dans le but de: para el fin de
Avoir beau + infinitif

POUR GARDER LES CONCEPTS

COMPLETEZ LES TROUS EN VOUS AIDANT DES NOTES SUR LES TYPES DE DROITS

La raison de faire appel au concept de **génération** pour expliquer le développement des droits de l'homme au cours de l'histoire est que.....
.....

Les droits de la première génération

Les droits..... et Ont fait leur apparition aux.....

On les nomme aussi les libertés

Les deux idées centrales étaient celles de

-
-

Ce sont les droits qui veillent à la défense des libertés de l'individu en exigeant des pouvoirs publics :

1. _____
2. _____

Les trois catégories sont:

1. droits _____ Exemple: _____
2. droits _____ Exemple _____
3. droits _____ Exemple _____

Les droits de la première génération sont aussi appelés _____ et l'on distingue :

1. Libertés individuelles : c'est _____

_____ Parmi elles :

- _____
- _____
- _____
- _____

2. Libertés politiques :

- _____
- _____
- _____

Les droits civils et politiques sont définis en détail dans le

_____ (PIRDPC)
_____ (CEDH).

Les droits de la deuxième génération

Ils reposent sur les idées de :

1. _____
2. _____

Historiquement, ces droits sont apparus _____

Les trois catégories de droits de la deuxième génération sont:

4. droits _____
 - trois exemples: _____

5. droits _____

- trois exemples _____

6. droits _____

- exemples _____

Les droits sociaux, économiques et culturels sont énoncés dans

1. _____ (PIRDESC),
2. _____

La différence théorique fondamentale entre les droits de la première et de la deuxième génération est _____

Les droits de la troisième génération (ou collectifs)

L'idée de référence des droits de la troisième génération est celle de _____; ces droits englobent les droits collectifs des sociétés ou des peuples.

Quelques droits de la troisième génération cités dans le document du Conseil de l'Europe sont:

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Certains droits collectifs ont déjà fait l'objet d'une reconnaissance, en particulier en vertu de la _____

La DUDH inclut le droit _____

Un droit _____ a été codifié dans une déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1986.

VRAI OU FAUX?

1. Les droits de l'individu, qui établissent son autonomie personnelle et, par conséquent, la nécessaire liberté civile, politique, juridique, d'expression, etc, sont les droits de la deuxième génération	
2. La reconnaissance des premiers droits répond au besoin de limiter le pouvoir de l'état	
3. Les premiers droits reconnus furent les droits sociaux, économiques et culturels	
4. La plupart des droits civils, juridiques ou politiques appartiennent à plusieurs de ces catégories.	
5. La protection contre l'arrestation et la détention arbitraires, le droit à être présumé innocent jusqu'à l'établissement de la preuve de la culpabilité par un tribunal, et le droit à faire appel sont des droits de la deuxième génération	
6. Les droits civils et politiques sont définis en détail dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDPC) signé en 1966	
7. Les droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas obligatoires pour les états.	
8. La solidarité est la valeur de référence pour les droits de la troisième génération	
9. La liberté est la valeur de référence pour les droits de la deuxième génération	
10. Les pays du bloc soviétique ont reproché aux démocraties occidentales leur ignorance des droits économiques et sociaux fondamentaux	
11. Les droits de la première génération protègent l'individu des abus du pouvoir	
12. On a beau parler de la liberté, cela ne sert à rien si elle n'est pas accompagnée d'autres droits.	
13. Les droits de la deuxième génération protègent l'individu des abus du pouvoir	
14. Le deuxième type de droits exige seulement des gouvernements qu'ils s'abstiennent de certaines pratiques (on parle de droits "négatifs")	
15. Le premier type de droits exige seulement des gouvernements qu'ils s'abstiennent de certaines pratiques (on parle de droits "négatifs")	
16. Les droits de troisième génération ont été exigés, revendiqués, aux pouvoirs publics par le mouvement ouvrier tout au long du XIXe et XXe Siècles.	
17. Les rapports des êtres humains envers eux-mêmes et la nature sont recueillis dans les droits de troisième génération	
18. Certains parlent d'une quatrième génération des droits.	
19. les droits de la troisième seraient des droits rattachés à l'être humain en tant qu'espèce.	
20. L'existence des droits de l'homme collectifs est aujourd'hui unanimement acceptée	
Mettez vous-même une qualification.....	

Répondez en un court paragraphe à la question :
 Quel est, à votre avis, le type de droits le plus important ?